**INNOV EAU**

**Un appel à projet national pour accompagner les innovations dans le secteur de l’eau et permettre d’accélérer les futures mises en marché de solutions.**

**Jusqu’au 04/12/2023 à 15h00**

**A qui s’adresse cette aide ?**

- Entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des organismes de recherche (non obligatoire)

- Etablissements publics (éligibilité analysée au cas par cas)

Sur liste

**Quelles sont les modalités de participation ?**

Etape 1 : Je vérifie mon éligibilité – *cahier des charges téléchargeable ici*

Etape 2 : Je prépare mon dossier – *conditions générales à télécharger ici*

Etape 3 : J’organise une réunion de pré-dépôt – *instructions à télécharger ici*

Etape 4 : Je dépose mon dossier

**Quelles thématiques et minima des budgets ?**

- Thème 1 - Agir en amont sur la gestion de la ressource naturelle dans un contexte de changement climatique, par exemple en déployant des solutions basées sur la sobriété et sur la nature ou en développant des solutions de gestion des eaux pluviales à la source.

- Thème 2 - Économiser la ressource : sécuriser l’acheminement en limitant efficacement les pertes hydriques et agir sur les usages de l’eau, notamment en promouvant des solutions pour une meilleure gestion et maintenance des réseaux d’eau, ou en soutenant les nouveaux outils favorisant la sobriété et conçus pour une gestion optimisée de la ressource chez les particuliers, dans l’industrie et dans l’agriculture (réutilisation des eaux usées traitées, changement de process etc.).

- Thème 3 – Renforcer le traitement pour améliorer durablement la qualité de l’eau et des milieux, notamment en innovant dans les procédés de traitement des eaux usées domestiques et industrielles, en innovant dans la phytoépuration et les solutions dites de remédiation.

- Thème 4 –Transversal - Développer le numérique et la donnée au service de la gestion de la ressource, notamment des projets permettant l’acquisition, la compilation et l’analyse de données pour piloter la gestion des volumes et de la qualité de la ressource, le développement de suivi et pilotage des consommations d'eau, d’outils d’aide à la décision.

Il est possible de répondre soit à l’une ou plusieurs de ces priorités thématiques dans un même projet.

Montant minimum de coût du projet : 0,6 millions d’euros minimum :

O Dans les départements et régions d’outre-mer où ce minimum pourra être ramené à 0,2M€ sur chacun des thèmes

O Ce minimum de 0,2M€ pourra également s’appliquer pour les projets mettant principalement en œuvre des solutions fondées sur la nature

Le Fonds Tourisme Durable est ouvert depuis le 13/07/2023 dans le cadre de « France 2030 ». Il est géré par l’ADEME. Vos contacts\* sur le territoire :

* Chambre de commerce et d’industrie ??

*Pour tout autres renseignements >* [*cliquez ici*](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/entreprises/aides-financieres/20230710/innov-eau?cible=79)*.*